

# CONTRAT POISSON



**28/09/23, 26/10/23, 30/11/23, 21/12/23, 25/01/24  
29/02/24, 28/03/24, 25/04/24, 30/05/24, 27/06/24**

**ENGAGEMENT avec Olivier Argelas  
Pêcheur à Lège Cap Ferret**



Nom du consomm'acteur : .....

Adresse : .....

Tel Portable : ..... Tel Domicile : .....

Adresse électronique : .....

Olivier ARGELAS propose de vous livrer chaque mois une caisse de 3 kg de poissons à 12€/kg. Activité non assujettie à la TVA Article 262 du CGI.

Le règlement se fait en **10 chèques obligatoirement**

Il est possible de partager un contrat avec un autre Amapien, chacun prenant la livraison 1 mois sur 2.

Nom de votre banque : .....

Numéro des chèques : .....

Etablis à l'ordre de **Olivier ARGELAS** et remis en main propre à l'un de vos coordinateurs.

Ils seront encaissés une fois par mois après chaque livraison sauf en cas de non-livraison (mauvaises conditions météo...). Les chèques restants vous seront redonnés en fin de contrat contre signature.

<b>Montant de la livraison</b>	<b>Nombre de livraisons</b>	<b>Total</b>
<b>36 €</b>	<b>10</b>	<b>360 Euros</b>

OU

<b>Montant de la livraison</b>	<b>Nombre de livraisons</b>	<b>Total</b>
<b>36 €</b>	<b>5</b>	<b>180 Euros</b>

Livraison à la salle Concorde de l'espace Villepreux à Saint Aubin de médoc de :

**18h30 à 19h00.**

Au-delà, ce que vous avez commandé (et payé) sera redistribué aux amapiens présents, ayant participé à la distribution et au rangement

Producteurs et consomm'acteurs s'engagent à respecter la charte des Amap dont ils ont pris connaissance.

Fait à Saint Aubin de médoc, le : .....

Signature consomm'acteur

Signature Pêcheur

**A imprimer en 1 exemplaire**

**Votre coordinatrice** : Florence Thevenet 06.23.84.38.72

AMAP Le panier des Tourterelles : amap@panierdestourterelles.fr